



Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025

IB : 059-215903832-20250618-DC\_2025\_069-AU

République Française

Département du Nord

## Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-069

### DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

**Objet : CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE QUARTIER LA BRIQUETTE A MARLY**

**LOT 4 / MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE**

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2 et R2194-8*

*Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,*

*Considérant les modifications de faible montant du marché et devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage,*

### DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible montant du marché entraînant une incidence financière positive comme suit :

Le montant du marché est porté à 1 278 376.38 euros HT soit 1 534 051.66 euros TTC.

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

*Fait à Marly, le 18 juin 2025*

Lé Maire,  
Jean-Noël VERFAILLIE

*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 30/06/2025  
et de la publication le 30/06/2025*